



**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION, LA
SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT FLUVIAL
DANS LA ZONE CICOS**

TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un Consultant chargé de l'appui à
l'opérationnalisation de l'Observatoire des barrières non
physiques et la sécurité de la navigation et la formation des
enquêteurs et agents de saisie.**



Table des matières

1. INFORMATIONS GENERALES.....	3
1.1. Pays partenaire	3
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3. Informations utiles concernant le pays	3
1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné	4
2. OBJECTIF, FINALITE ET RESULTATS ESCOMPTEES	4
2.1. Objectif général de la prestation.....	4
2.2. Objectifs particuliers	4
2.3. Résultats à atteindre par le contractant.....	5
3. HYPOTHÈSES ET RISQUES.....	5
3.1. Hypothèses sous-tendant le Projet.....	5
3.2. Risques	5
4. CHAMP D'ACTION	6
4.1. Généralités.....	6
4.1.1. Description de la mission.....	6
4.1.2. Zone géographique à couvrir.....	6
4.1.3. Groupes cibles.....	6
4.2. Activités spécifiques.....	7
4.2.1. Depuis le bureau.....	7
4.2.2. Mission dans les Etats membres	7
4.2.3. Ateliers nationaux	7
4.3. Gestion du Projet.....	8
4.3.1. Organe responsable.....	8
4.3.2. Structure de gestion	9
5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER.....	9
5.1. Lieu(x) d'exécution.....	9
5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches	9
6. EXIGENCES	10
6.1. Profil du Consultant	10
6.2. Bureaux	10
6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant	10
7. RAPPORTS/LIVRABLES.....	11
7.1. Exigences en matière de rapports	11
7.2. Présentation et approbation des rapports.....	12
8. SUIVI ET EVALUATION	12
8.1. Définition d'indicateurs	12
8.2. Exigences particulières.....	12
9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION.....	12
10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES	13



1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Pays partenaire

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant 6 Etats membres : République d'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise.

1.2. Pouvoir adjudicateur

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

1.3. Informations utiles concernant le pays

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale, spécialisée entre autres, dans la promotion de la navigation intérieure en vue de contribuer à l'intégration régionale au sein du bassin du Congo.

Le bassin du fleuve Congo représente le deuxième plus important bassin hydrologique du Monde. Le module du fleuve Congo est de 41.000 m³/s. Ses voies navigables estimées à environ 25.000 km, dont 15.000 km classés jouent un rôle déterminant dans l'économie de l'Afrique centrale.

L'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS a été signé en 1999 par les Chefs d'Etats de la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, acte qui traduit leur volonté d'asseoir un régime fluvial uniforme, compte tenu (i) de l'opportunité de promotion et de développement du potentiel des voies d'eau du bassin, (ii) des avantages que peut procurer une coopération autour des voies d'eau et (iii) de la nécessité d'adapter et d'harmoniser les réglementations régissant la navigation sur ces voies d'eau.

L'Analyse Diagnostique du le transport fluvial dans le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2015 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par Décision n°01/CICOS-CM 04 du 08 juillet 2016, relève plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etat de la CICOS et qui sont à l'origine de nombreux cas d'accidents et d'incidents de navigation fluviale.



1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

Les enquêtes détaillées et les interviews menées auprès des Administrations et des opérateurs impliqués dans ce sous mode de transport montrent les principaux constats suivants :

- un effectif exorbitant des services publics chargés du contrôle ;
- l'absence d'un cadre définissant les limites d'intervention des services publics et la faiblesse des capacités des ressources humaines ;
- un nombre important de postes de contrôle ;
- un nombre important de taxes perçus par les services publics ;
- un montant élevé des taxes et frais illégaux ;
- des pertes importantes de temps au cours des contrôles.

En 2016, le Secrétariat Général de la CICOS a inscrit dans son Plan d'Action Stratégique pour la Promotion de la Navigation Intérieure (PAS-NAV), la fiche de Mesure-Projet n°2.3.1, intitulée, Poursuivre le Projet « Appui à la CICOS pour la mise en place de l'Observatoire des barrières non physiques dans le bassin du Congo et l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS » parmi ses actions prioritaires.

Ce Projet qui avait commencé en juillet 2015 sur financement de l'Union Européenne dans le cadre de la 10^{ème} FED a pris fin en mars 2019.

L'Activité 4 du Projet « Appui à la Règlementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS » (PARFSED-UE), permet la poursuite des actions entamées dans la phase précédente.

2. OBJECTIF, FINALITE ET RESULTATS ESCOMPTES

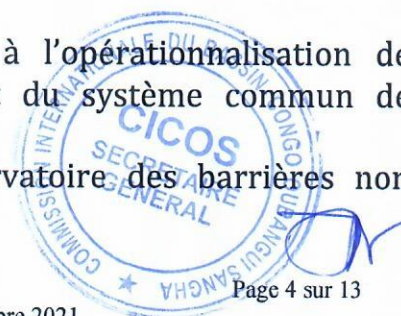
2.1. Objectif général de la prestation

L'objectif général du Projet dont ce marché fait partie est le suivant:
Contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport fluvial de l'espace CICOS pour en faire un corridor de désenclavement et d'intégration de la sous-région Afrique Centrale.

2.2. Objectifs particuliers

L'objectif particulier du présent marché est le suivant:

- appuyer le Secrétariat Général de la CICOS à l'opérationnalisation de l'Observatoire des barrières non physiques et du système commun de radiocommunication ;
- mettre à jour la structure de base de l'Observatoire des barrières non physiques ;



- former les enquêteurs et agents de saisie ;
- renforcer les capacités des cadres de la CICOS et des membres des Bureaux nationaux de l'Observatoire des barrières non physiques des pays membres de la CICOS.

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

- la structure de base de l'Observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation est actualisée et intègre les nouvelles données relatives à l'Angola et la RDC ;
- les modules de formation sont élaborés ;
- les enquêteurs et agents de saisie de l'Angola et de la RDC sont formés ;
- les capacités des membres des Bureaux nationaux des 6 pays sont renforcées ;
- les capacités des enquêteurs et agents de saisie des six pays membres de la CICOS sont renforcées ;
- les outils pour la collecte, le traitement, l'analyse des données de l'Observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation sont élaborés et disponibles ;
- l'Observatoire des barrières non physique et la sécurité de la navigation est disponible sur le site web de la CICOS ;
- le transfert des connaissances relatives à la gestion de la base de données de l'Observatoire des barrières non physiques est réalisé auprès des experts de la CICOS ;
- l'Observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation est actualisé et opérationnel dans les 6 pays membres de la CICOS.

3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

3.1. Hypothèses sous-tendant le Projet

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- bonne coopération et synergie entre les Etats membres de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- disponibilités financières;
- détermination des Gouvernements des 6 pays membres à promouvoir la navigation fluviale ;
- implication des autorités nationales concernées par l'activité.

3.2. Risques

- Ressources financières insuffisantes ;
- insécurité des sites portuaires ;
- faible adhésion des parties prenantes à l'activité.



4. CHAMP D'ACTION

4.1. Généralités

4.1.1. Description de la mission

La mission du Consultant est le développement du système d'information de l'Observatoire des barrières non physiques et sécurité de la navigation, à travers les activités suivantes:

- poursuite de la conception de la structure de base de l'Observatoire ;
- élaboration des modules de formation des enquêteurs, agents de saisie et membres des Bureaux nationaux de l'Observatoire ;
- formation des enquêteurs et agents de saisie de l'Angola et de la RDC ;
- renforcement des capacités des membres des Bureaux nationaux de l'Observatoire et des enquêteurs et agents de saisie dans 4 pays ;
- appui à l'élaboration des outils pour la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données de l'Observatoire ;
- renforcement des capacités des Experts de la CICOS sur la gestion de la base de données de l'Observatoire des barrières non physiques.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

Pays membres de la CICOS :

- République de l'Angola ;
- République Centrafricaine ;
- République du Cameroun ;
- République du Congo ;
- République Démocratique du Congo ;
- République Gabonaise.

4.1.3. Groupes cibles

- les Ministères (en charge de la navigation intérieure, de l'Environnement, de la Santé Publique) ;
- les armateurs publics et privés ;
- les Administrations (en charge des voies navigables au niveau national), les organismes publics et privés concernés par la thématique, les services en charge de la gestion et de l'entretien des voies navigables, les autorités et gestionnaires portuaires) ;
- les Universités et Institutions de recherches ;
- les exploitants et usagers de la voie d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes...) ;
- les décideurs politiques.



4.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le Consultant qui sont listées ci-dessous devront être menées en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS.

Elles sont :

4.2.1. Depuis le bureau

- poursuite de la conception de la structure de base de l'Observatoire ;
- élaboration des modules de formation des enquêteurs, des agents de saisie et des membres des Bureaux nationaux de l'Observatoire ;
- appui à l'élaboration des outils pour la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données de l'Observatoire ;
- renforcement des capacités des Experts de la CICOS sur la gestion de la base de données de l'Observatoire des barrières non physiques.

4.2.2. Mission dans les Etats membres

- formation des enquêteurs et agents de saisie de l'Angola et de la RDC ;
- renforcement des capacités des membres des bureaux nationaux de l'Observatoire et des enquêteurs et agents de saisie dans les autres pays en ligne (visioconférence) ;
- rédaction des rapports.

4.2.3. Ateliers nationaux

- participation aux ateliers nationaux de sensibilisation et formation des enquêteurs et agents de saisie en RDC et en Angola ;
- participation aux ateliers nationaux en ligne (visioconférence) de réactivation des Bureaux nationaux de l'Observatoire et renforcement des capacités des membres des Bureaux nationaux, enquêteur et agents de saisie dans les autres pays ;
- rédaction du rapport.

Le tableau ci-dessous, synthétise les différentes tâches du Consultant, les résultats attendus par tâche, les lieux d'exécution ainsi que les modalités et le calendrier prévu pour leurs réalisations.

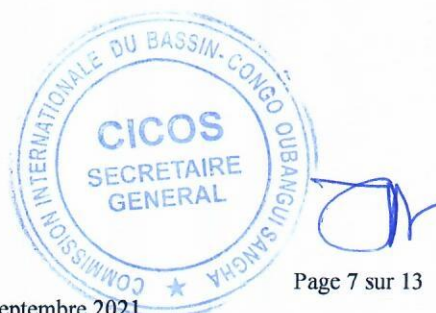


Tableau : Tâches et résultats attendus du Consultant

N°	Tâches	Résultats attendus	Lieu	Modalités
1.	Mise à jour et poursuite de la conception de la structure de base de l'Observatoire	La structure de base de l'observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation est finalisée et opérationnelle	Au bureau	Collecte des données par mail, téléphone, insertion du logiciel, travail informatique sur le logiciel.
2.	Actualisation des modules de formation (des enquêteurs, agents de saisie et membres des Bureaux nationaux de l'Observatoire)	Les modules de formation sont disponibles	Bureau ou à domicile	- Echanges avec la CICOS, - Collecte d'informations sur place
3.	Appui à l'élaboration des outils pour la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données de l'Observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation ;	- les fiches de collecte des données sont disponible ; - les différentes figures, graphiques et tableaux pour le traitement et l'affiches des données collectes sont disponibles ; - l'Observatoire des barrières non physiques est mis en ligne sur le site web de la CICOS	Bureau	- Collecte des données par mail et téléphone - Echanges avec la CICOS, - Collecte d'informations sur place
4.	Renforcement des capacités des Experts de la CICOS sur la gestion de la base de données de l'Observatoire des barrières non physiques	Les capacités des Experts de la CICOS sont renforcées sur la gestion de la base de données de l'Observatoire et le fonctionnement dudit Observatoire	Bureau	Transfert des connaissances
5.	Formation des enquêteurs et agents de saisie de l'Angola et de la RDC	Les enquêteurs et agents de saisie sont formés en Angola et en RDC	A Kinshasa et à Luanda	Utilisation des modules de formation
6.	Renforcement des capacités des membres des bureaux nationaux de l'Observatoire, enquêteurs et agents de saisie dans les autres Etats membres en ligne (visioconférence)	Les capacités des membres des bureaux nationaux ainsi que les enquêteurs et agents de saisie dans les 6 Etats sont renforcées	RC Cameroun Gabon RCA	- Utilisation des modules de formation - Concertation en ateliers
7.	Rédaction du rapport de prestation	Le rapport de prestation du consultant est disponible	Au bureau	Rédaction du rapport

4.3. Gestion du Projet

4.3.1. Organe responsable

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargé de gérer administrativement cette activité. Le volet technique sera réalisé par la Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables (DEIVN) et le Service Informatique de la CICOS.

4.3.2. Structure de gestion

- Secrétaire Général de la CICOS ;
- Unité de Coordination du Projet ;
- Comité de Pilotage ;
- COFED.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu(x) d'exécution

Les activités seront exécutées dans tous les pays membres de la CICOS mais la base opérationnelle de cette activité est au Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.

5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au **25 novembre 2021**, la période de mise en œuvre du marché sera de **30 jours** et le travail se fera par phase.

Tableau : Calendrier de la prestation

Activité	Tâches	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire et Formation des enquêteurs et agents de saisie.	Mise à jour et poursuite de la conception de la structure de base de l'Observatoire							
	Elaboration des modules de formation (des enquêteurs, agents de saisie et membres des bureaux Nationaux de l'Observatoire)							
	Appui à l'élaboration des outils pour la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données de l'Observatoire des barrières non physiques et la sécurité de la navigation							
	Renforcement des capacités des Experts de la CICOS sur la gestion de la base de données de l'Observatoire des barrières non physiques							
	Formation des enquêteurs et agents de saisie de l'Angola et de la RDC							
	Mission de renforcement des capacités des membres des bureaux nationaux de l'OBNSN et enquêteurs et agents de saisie dans 4 Etats membres							
	Rédaction du rapport de prestation							

6. EXIGENCES

6.1. Profil du Consultant

Le Consultant chargé du développement de l'observatoire devra répondre au profil requis ci-dessous :

- avoir un bac +5 en ingénierie ou informatique de gestion ;
- avoir une expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de développement des bases de données, de la collecte et le traitement statistique des données ;
- avoir une connaissance approfondie des logiciels de base Windows dont Word, Excel et Powerpoint etc ;
- être capable de déployer une base des données répartie sur plusieurs sites ;
- avoir une capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français ;
- avoir une bonne capacité pour travailler en équipe ;
- X - être capable de déployer une base de données répartie sur plusieurs sites ;
- être capable de développer sous l'environnement open source (postgres, linux, etc...) ;
- une expérience avec la CICOS et/ou une bonne connaissance du bassin du Congo seront des atouts ;
- la connaissance du portugais est également un atout.

6.2. Bureaux

Le Secrétariat Général de la CICOS mettra un bureau à la disposition du Consultant dans son siège lors de son séjour à Kinshasa dans le cadre de cette sous- activité.

6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant

Une liste de la documentation en lien avec la thématique existante au Secrétariat Général de la CICOS sera mise à la disposition du consultant. Il s'agit entre autres de :

- Guide pour la mise en œuvre de l'Observatoire des barrières non physiques sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS;
- Document des modalités techniques pour la mise en place d'un système commun de radiocommunication sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS ;
- Ordinateur de la structure de base de l'Observatoire des barrières non physiques ;
- Guide et cahier de charge de l'enquêteur ;
- Guide et cahier de charge de l'agent de saisie ;
- Différents rapports des ateliers nationaux et régionaux.

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.

Tableau : Echéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	Nbre de jours ouvrables	% de paiement	Montant en Euros
1.	- fiches de collecte des données ; - cahier de charge de l'enquêteur mise à jour ; - cahier de charge de l'agent de saisie mise à jour ; - modules de formation actualisés ; - rapport formation des enquêteurs et agent saisie en RDC	Après approbation des livrables	12	40 %	4 200 €
2.	- structure de base de l'Observatoire mise à jour - rapport formation des enquêteurs et agent saisie en Angola	A la fin de la mise à jour de la structure de base	12	40 %	4 200 €
3	- Rapports de renforcement des capacités des membres des bureaux nationaux et enquêteurs des pays	Après approbation des rapports	6	20 %	2 100 €
4	- Rapport de renforcement des capacités des cadres de la CICOS - Rapport du consultant	Après approbation des rapports			

7. RAPPORTS/LIVRABLES

7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en Français sous la forme d'un exemplaire original et de 2 copies.

- **Rapport initial** (maximum 8 pages) à fournir tout autre délai raisonnable conformément au contrat de prestation après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'avancement de la collecte des données, ainsi les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail et les voyages du personnel. Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.
- **Projet de rapport final** maximum 8 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 10 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des

différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause.

Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du Projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

8. SUIVI ET EVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

- liste des parties prenantes actualisée dans l'Observatoire;
- nombre des fiches de collecte des données ;
- nombre d'enquêteurs et agents formés ;
- nombre des membres de Bureaux nationaux formés par pays ;
- nombre des Experts de la CICOS formés ;
- structure de base mise à jour avec les informations sur l'Angola ;
- Modules de formation des enquêteurs et agents de saisie ;
- Guide et cahier de charge de l'enquêteur actualisé ;
- Guiche et cahier de charge de l'agent de saisie actualisé ;
- nombre des rapports des formations ;
- rapport consultant.

8.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions de ces Termes de référence.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers des candidat(e)s intéressé(e)s par la présente offre devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- une demande ;
- un CV accompagné des pièces justificatives ;
- une lettre de motivation.

NB : Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas traités. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 novembre 2021.

Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.

10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les personnes désireuses de répondre à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur dossier de candidature physique sous pli fermé et adressés au :

Secrétaire Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)

**24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3^{ème} étage,
Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645**
avec la mention « **Fourniture du matériel du système commun de radiocommunication en République d'Angola pour le compte du Projet PARFSED de la CICOS** » dans le cadre du PARFSED de la CICOS»,

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com** et **ahembina.gabin@yahoo.fr**

